



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 29 avril 2025 à 20h00, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, et les conseillers, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Absence motivée : les conseillères Mme Caryl McCann et Mme Diane Lacasse.

Également présent, M. Mario Allen, directeur général.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 157 du Code municipal, M. Roger Larose, président, constate la présence des membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 20h00.

**2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Le maire, Roger Larose, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

**Questions des Citoyens :**

Aucun citoyen présent

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Parole au public et questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Embauche – cols bleus journaliers
5. Embauche étudiante
6. Invitations à la levée de fonds pour l'aréna de Shawville
7. Période de questions du public
8. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

25-04-5573



**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

25-04-5574

**4. EMBAUCHE – COLS BLEUS JOURNALIERS**

**CONSIDÉRANT** le besoin de main-d'œuvre au sein du service des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce poste était prévu au budget 2025 ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

**ET RÉSOLU** d'embaucher 5 cols bleus à titre de journaliers échelon 1, selon les termes de l'entente collective.

**QUE** la date d'embauche sera fixée par le directeur des travaux publics pour une période d'une durée maximale de 30 jours.

**QU'**une évaluation et une recommandation soient transmises au conseil municipal avant la fin de cette période probatoire.

Adoptée

25-04-5575

**5. EMBAUCHE ÉTUDIANTE**

**CONSIDÉRANT** le besoin de main-d'œuvre au sein du service des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce poste était prévu au budget 2025 ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère Chantal Allen et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU** d'embaucher 5 étudiants au taux horaire de 17,75 \$ de l'heure.

**QUE** la date d'embauche sera fixée par le directeur des travaux publics.

Adoptée

25-04-5576

**6. INVITATIONS À LA LEVÉE DE FONDS POUR L'ARÉNA DE SHAWVILLE**



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**CONSIDÉRANT QUE** l'aréna de Shawville a invité le conseil municipal à participer à une levée de fonds visant à soutenir les réparations de ses installations ;

**CONSIDÉRANT** que l'événement aura lieu le 9 mai 2025 et que des tables sont offertes au coût de 400 \$ chacune ;

**CONSIDÉRANT** les retombées positives de ses activités pour les citoyens de la Municipalité de Pontiac ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Pontiac participe à la levée de fonds organisée par le Pontiac Arena Fund pour l'aréna de Shawville, en achetant une table au coût de 400 \$ pour l'événement du 9 mai 2025.

**QUE** cette dépense soit attribuée au poste budgétaire 02 701 90 970.

Résultats du vote :

Pour : 2 conseillers

Contre : 2 conseillers

Le maire, Roger Larose, vote également en faveur.

Adoptée majoritairement

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun citoyen présent

## **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Garry Dagenais et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU** de lever la séance à 20h25 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

25-04-5577



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

---

Mario Allen  
Directeur général

---

Roger Larose  
Maire

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*